

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels  
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux  
1 64 78

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD****OBJET : Partenariat avec le Conservatoire botanique national méditerranéen de  
Porquerolles**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines départementaux et aux Espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Bénéficiant d'une reconnaissance législative depuis la loi portant engagement national pour l'environnement, les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) exercent des missions de connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels, d'identification et de conservation de la flore et des habitats rares et menacés, de concours scientifique et technique auprès des pouvoirs publics (État, collectivités territoriales) et de sensibilisation du public.

Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Dans le cadre de leur mission de service public, et à partir de leurs travaux d'inventaire de terrain, ils priorisent la conservation d'espèces rares ou menacées sur leur territoire d'agrément. En appui à cette stratégie, ils gèrent, en cas de besoin, des banques de graines et des cultures conservatoires. Ils mènent leurs actions de conservation en partenariat avec de nombreuses structures institutionnelles ou associatives.

Les CBN sont aujourd'hui des outils majeurs de la mise en œuvre de la politique de l'État dans le cadre des conventions internationales, des directives européennes et de la législation nationale, pour la connaissance et la protection de la flore sauvage et des habitats naturels.

Le réseau des CBN regroupe onze structures agréées par le ministère chargé de la protection de la nature : dix en métropole et une pour la Réunion, Mayotte et les îles Eparses.

Le département des Bouches-du-Rhône est concerné par le conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui a vu le jour le 15 février 1979. Il a été agréé « conservatoire botanique national » en 1990.

Le Conservatoire botanique réalise l'inventaire de la flore et des habitats naturels et semi-naturels, en collaboration avec un réseau de scientifiques (universités, muséums...) et de botanistes de terrain : repérage et recensement des populations d'espèces menacées, évaluation de leur état, nature et niveau de menace.

Le Code de l'Environnement (Décret n° 2004-696 du 8 juillet 2004) a précisé les missions dévolues aux Conservatoires botaniques :

- 1. La connaissance de l'état et de l'évolution, appréciés selon des méthodes scientifiques, de la flore spontanée ou introduite et des habitats naturels et semi-naturels.*
- 2. L'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels.*

3. *La fourniture à l'État, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans leurs domaines respectifs de compétences, d'un concours technique et scientifique pouvant prendre la forme de missions d'expertises en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels.*

4. *L'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.*

Le Conservatoire botanique et le Département des Bouches-du-Rhône, constatant leurs intérêts communs et complémentaires pour la connaissance et la préservation du patrimoine botanique départemental, ont souhaité engager une coopération qui est formalisée par la convention de partenariat d'une durée de trois ans, adoptée par la délibération n°81 du 14 septembre 2018, et signée le 5 novembre 2018.

Au regard de ses compétences et de son expertise sur la flore méditerranéenne, il a été approuvé que le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles apporte au Département un appui sur les 3 grands axes suivants :

1. réaliser des inventaires pour répondre au besoin d'amélioration des connaissances sur la flore et les habitats naturels du département des Bouches-du-Rhône (certains domaines départementaux et autres espaces naturels),
2. faciliter la diffusion des connaissances sur la flore et les habitats naturels auprès d'un large public et d'un public plus averti en utilisant divers supports d'information,
3. apporter au Département tous les éléments d'expertise souhaités pour la conservation de la biodiversité végétale dans le cadre de ses missions.

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention du 5 novembre 2018 qui prévoit que le montant de la participation départementale au bénéfice du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles est défini chaque année au regard du bilan d'activité de l'année précédente et du budget disponible, il est proposé de renouveler ce partenariat pour l'année 2019 en vue de poursuivre la mise en œuvre des 3 objectifs précédemment présentés.

Le montant de la subvention pour l'année 2019 s'élève à 42 400 euros répartis comme suit :

- 22 400 euros versés par la Direction de la forêt et des espaces naturels ;
- 20 000 euros versés par la Direction de l'environnement, des grands projets et de la recherche.

Telles sont les raisons qui nous incitent à soumettre au vote de la Commission Permanente la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL